



ARRÊTÉ

Année 2018-N° 677-c /MEF/DC/SGM/DGTCP/DTr/SAMBPE/SP/1066SGG18

**Portant fixation du taux d'intérêt légal en
République du Bénin pour l'année 2018**



LE MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES,

- Vu** la loi n°90-32 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n°2012-24 du 24 juillet 2012 portant Règlementation Bancaire en République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 2003-22 du 11 novembre 2003 portant modification de la loi n°83-008 du 17 mai 1983 portant définition et répression de l'usure ;
- Vu** la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- Vu** la convention du 6 avril 2007 régissant la Commission Bancaire de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) ;
- Vu** le décret n°2017-506 du 27 octobre 2017, portant composition du Gouvernement;
- Vu** le décret n°2016-292 du 17 mai 2016, fixant la structure-type des Ministères ;
- Vu** le décret n°2017-041 du 25 janvier 2017, portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- Vu** l'arrêté n°5005/MEFPD/DC/SGM/DGTCP/SP du 1^{er} octobre 2015, portant attributions, organisation et fonctionnement de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique ;

[Signature]



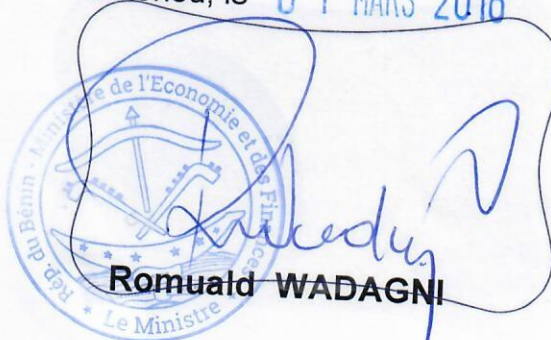
Vu la lettre n°B00/SEC/00018-2018 du 05 janvier 2018 du Directeur National de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), communiquant le taux d'intérêt légal pour l'année 2018 ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Le taux d'intérêt légal en République du Bénin est fixé à **4,5000%** pour l'année 2018.

Article 2 : Le présent arrêté qui prend effet pour compter du 1^{er} janvier 2018, sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin et communiqué partout où besoin sera.

Cotonou, le 01 MARS 2018


Romuald WADAGNI
Le Ministre

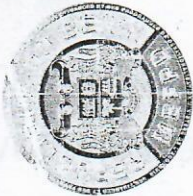
AMPLIATIONS : PR 2 – SGG – PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE 2 – MEF 2 – AUTRES MINISTERES 20 – DGTCF 2 – DTr 2 – BCEAO 2 – BIBE 1 – BOA-BENIN 1 – ORABANK BENIN 1 – SOCIETE GENERALE-BENIN 1 – ECOBANK BENIN 1 – UBA-Bénin 1 – DIAMOND BANK 1 – BSIC BENIN 1 – BAB 1 – CORIS BANK-Bénin 1 – BGFIBANK BENIN 1 – CCEI Bank Bénin 1 – CBAO 1 – BAIC 1 – AJT 1 – FASEG 1 – FADESP 1 – APBEF 10 – DAN 1 – JORB 1.



Le Ministre

Cotonou, le 01 MARS 2018

N° 678/MEF/DC/SGM/DGTCP/DTr/SAMBPE/SP



A

Monsieur le Secrétaire Général du
Gouvernement
(Attention : Directeur du Journal
Officiel et de l'Imprimerie Nationale)
Cotonou

Objet : Publication de l'arrêté portant fixation du taux d'intérêt
légal en République du Bénin pour l'année 2018

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint, l'arrêté cité en objet, pour publication au Journal Officiel, conformément aux dispositions de l'article 12 nouveau de la loi n°2003-22 du 11 novembre 2003 portant modification de la loi n°83-008 du 17 mai 1983 relative à la définition et la répression de l'usure.

Romuald WADAGNI

Pièce jointe : un (01) arrêté